



Règlement de stationnement et circulation
Rue de la Madeleine, Rue Francis Guérault, rue Nationale
Place des Gâtes

23-V-164

ARRÊTE DU MAIRE

Le Maire de Châteaugiron,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212 - 2 et suivants,
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 417 - 3 et suivants,
Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610 - 5,
Vu la demande du service population et animations de la mairie de Châteaugiron pour la manifestation « Nocturne des commerçants »
Considérant que l'organisation de cette manifestation nécessite une réglementation temporaire du stationnement et de la circulation pour la sécurité des usagers des rues suivantes : Rue Francis Guérault - Rue de la Madeleine- à Châteaugiron (35 410), **le vendredi 02 juin 2023 de 18h00 à 23h00.**

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Le vendredi 02 juin 2023, la circulation et le stationnement seront interdits et considérés comme gênants : Rue de la Madeleine - Rue Francis Guérault – Rue Nationale à Châteaugiron (35) de 18h00 à 23h00.

Castel Activ est autorisé à occuper le domaine public pour une animation sur l'esplanade de la place des Gâtes, le vendredi 02 juin 2023.

ARTICLE 2 :

La signalisation sera posée par le pétitionnaire dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Le pétitionnaire est responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de la signalisation.
Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera transmis pour exécution chacun en ce qui le concerne :
A la Directrice Générale des Services de la ville, au Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Châteaugiron.

Le présent arrêté sera :

- affiché en mairie
- affiché sur la voie publique,
- publié au recueil des actes administratifs.

Châteaugiron, le 01 juin 2023
Le Maire,

Yves RENAULT

